

s'ils veulent ou non demeurer dans la Confédération. Le gouvernement fait-il enquête pour déterminer si une telle mesure est constitutionnelle et si une province quelconque a le pouvoir d'adopter un projet de loi lui permettant au moyen d'un référendum de se retirer de la Confédération.

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, nous examinons cette question.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les îles):** Monsieur l'Orateur, le premier ministre voudra-t-il informer la Chambre de la décision du gouvernement lorsque celui-ci aura enquêté sur la constitutionnalité de la question.

**Le très hon. M. Trudeau:** Ma foi, cela dépendra des circonstances. Je ne puis dire encore si la déclaration de M. Bertrand est plus qu'une simple hypothèse. Si ce projet se concrétise, nous devons peut-être agir conformément à nos conclusions.

### LES CÉRÉALES

#### LE BLÉ—LE VERSEMENT À L'ACRE EN INDEMNISATION DES RESTRICTIONS DES VENTES

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Industrie et du Commerce et du ministre de l'Agriculture, je voudrais demander au premier ministre s'il a reçu de l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan un télégramme à propos des cinq boisseaux qui seraient le contingent global que tout agriculteur pourrait espérer vendre et des 315 millions de boisseaux qui constitueraient le maximum des exportations cette année. Pour atténuer des perspectives qualifiées de décourageantes, le gouvernement consentira-t-il à accorder aux producteurs de grain de l'Ouest un versement de \$2 l'acre, suivant la demande de l'Association?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture, qui se trouvait encore à la Chambre, il y a quelques instants, confère actuellement avec les ministres de l'Agriculture de six provinces, je crois, qui sont à Ottawa aujourd'hui. Il a peut-être reçu des instances à ce sujet, mais pas moi.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Alors, monsieur l'Orateur, étant donné que dans son exposé au sujet des travaux à exécuter d'ici le 27 juin, le président du Conseil privé n'a pas soufflé mot d'une aide ou d'un projet de loi pour les cultivateurs de l'Ouest, afin de remédier à la situation que l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan a

qualifiée de dangereuse, nous dirait-il si cela signifie que le gouvernement a oublié le cultivateur de l'Ouest et la terrible situation qui existe là-bas actuellement.

**L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé):** Non. Monsieur l'Orateur. Comme le premier ministre l'a signalé, le ministre de l'Agriculture a des entretiens avec les représentants provinciaux. Bien entendu, si le gouvernement décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi plus tard pour remédier à la situation, l'exposé que j'ai fait tantôt serait modifié en conséquence.

[Français]

### QUESTION POSÉE AU CABINET

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale.

Pourrait-il nous dire s'il a été invité par la JOC—Jeunesse ouvrière catholique—à participer à «Carrefour '69», en fin de semaine dernière?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je doute que cette question soit recevable. L'honorable député fait allusion à une invitation qui aurait été envoyée relativement à une réunion qui a déjà eu lieu. Je doute que la question soit recevable, mais si je n'interprète pas la question correctement, l'honorable député pourrait peut-être la poser de nouveau.

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, j'ai moi-même participé à ce grand événement qui réunissait des représentants de plusieurs milieux de jeunes, et tous se demandaient si l'invitation envoyée était parvenue à destination.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je constate que j'avais bien interprété la question. Elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

[Traduction]

### L'IMMIGRATION

#### L'ADMISSION DES DÉSERTEURS AMÉRICAINS

**M. W. B. Nesbitt (Oxford):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les représentants du gouvernement des États-Unis ont-ils réagi devant la décision du gouvernement canadien de permettre aux déserteurs de l'armée américaine d'entrer au Canada comme tous les autres immigrants? On prétend que les demandes des déserteurs reçoivent un traitement de faveur.